

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait de procès-verbal de l'école doctorale « Sciences de l'Environnement » en date du 02
mai 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution de six prix dans le cadre du 26^{ème} Congrès des Doctorants de l'Ecole
Doctorale «Sciences de l'environnement» qui s'est déroulé les 29 & 30 avril 2019 comme suit :

- Prix des meilleurs exposés oraux (500 euros par doctorant) :
 - o Benjamin CHAZEAU - LCE
 - o Morgan GODARD - MIO
 - o Clément OUTREQUIN - CEREGE
 - o Lisa TANET - MIO

- Prix des meilleurs posters (250 euros par doctorant)
 - o Till FEHLAUER - CEREGE
 - o Noémie GUIRANDY - IRSN

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 06 mai 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

